Paris, le 15 juin 2018

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 14 juin 2018

APnée 2022 !

Retrouver ci-après la déclaration préalable de FO (reprise en rappel à la fin de ce compte-rendu).

Les points saillants issus de ce comité technique :

- **Point d'étape « Action publique 2022 »**

  ➨ **A retenir :** Rien !! C'est bien APnée 2022 !

- **Rapport inter inspection de synthèse des missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles d'avril 2018**

  ➨ **A retenir :** des constats rejoignant souvent les nôtres...des propositions dans l'air du temps du contrat « anti-social » pour la Fonction Publique, que nous sommes donc loin de cautionner !

- **Expérimentation relative à la mise en place d'une politique d'accès à Internet unique et authentifiée pour l'ensemble des agents de DDI**

  ➨ **A retenir :** Après le RIE, une nouvelle 2CV en vue pour les agents en termes d'informatique ! Un système qui ne fonctionne pas à 100% et que l'on voudrait quand même mettre en place à une grande échelle. Suite à nos interpellations, le SGG douche l'enthousiasme de la DINSIC en ne permettant que le lancement d'une deuxième vague ciblée d'expérimentation !

- **Présentation du dispositif "Référent départemental inondation" (RDI) – point inscrit à la demande de FO**

  ➨ **A retenir :** un sujet en plein dans l'actualité ! Le MTES précise à la demande de FO qu'aucune instruction n'a été donnée aux DDT(M) pour généraliser la mise en place d'astreintes dédiées au rôle de RDI.

- **Point d'étape de la phase 2 du dispositif « décroisement sécurité routière » - point inscrit à la demande de FO**

  ➨ **A retenir :** si le ridicule ne tue pas, il nuit gravement à la crédibilité de l'administration et à l'intérêt des agents ! Et les décideurs prennent bien soin de ne pas être présents pour assumer...

- **Etat des travaux de préparation des élections professionnelles de 2018**

  ➨ **A retenir :** les pièces du puzzle se mettent progressivement en place...mais il reste du travail !

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

Pour en savoir plus sur les débats…

Point 1 Point d'étape « Action publique 2022 »

Nous n'en attendions pas grand-chose...nous n'avons pas été déçus !

60 Mds d'économie, oui. 50 000 postes de fonctionnaires en moins, oui.

Pour le reste, à savoir qui va payer la note, quelque chose devrait tomber du camion d'ici le 14 juillet...enfin peut-être fin juillet. Et encore personne ne sait quoi ni comment !

Et le dialogue social dans tout cela ? Ah oui il faudra que l'on en parle quand on saura…

Pour FO, c'est la confirmation de la nature profonde d'AP 2022. Et que le gouvernement arrête de parler de concertation avec les organisations syndicales !!!

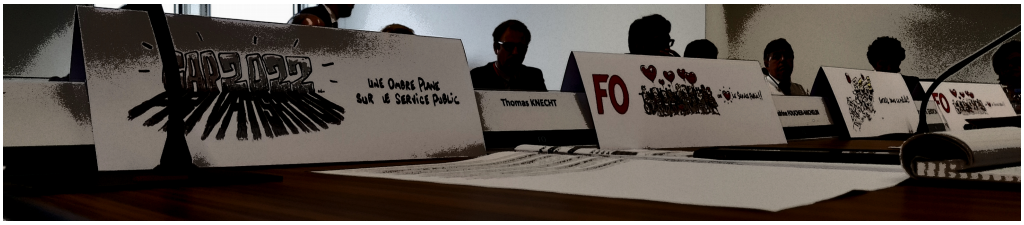

Point 2: Rapport inter inspection de synthèse des missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles d'avril 2018

Voici un rapport sur le bilan de fonctionnement des DDI présenté dans un contexte surréaliste...au moment où tant de nuages planent sur leur avenir ! Pour autant, un rapport bien dans l'air du temps, voire bon élève pour justifier certains volets du contrat « anti-social » proposé aux fonctionnaires !

Recommandation n°5 : Gestion des ressources humaines : Accélérer les travaux interministériels de convergence RH, accroître les marges de manœuvre en gestion RH des responsables locaux. Pour les DDCS, désigner un unique programme budgétaire support des agents et étudier la possibilité d'étendre cette solution pour chaque catégorie de DDI.

Ou bien pour faire ressortir les fantômes du placard :

Recommandation n°8 : Fonctions support et mutualisations : veiller à l'efficience et à l'efficacité des fonctions support et développer leur mutualisation aux échelles les plus pertinentes ; relancer les schémas de mutualisations de tous les services de l'État au plan départemental, voire interdépartemental dans certains domaines.

Recommandation n°9 : Interdépartementalité : vérifier que les conditions juridiques sont réunies pour permettre l'exercice de certaines compétences à des échelles interdépartementales ; valoriser les expériences et favoriser les expérimentations à travers des schémas régionaux ; soutenir ces démarches par l'utilisation de la réserve d'emploi et la prise en compte dans le dialogue de gestion budgétaire.

Ou bien encore prendre conscience des limites atteintes par la fonte des effectifs et des compétentes pour gérer les crises...mais n'est-ce pas trop tard ?

Recommandation n°11 : Gestion de crise : systématiser la sensibilisation à la gestion de crise et la préparation de plans de continuité d'activité ; élargir le vivier des cadres d'astreintes ; réorganiser la coordination avec les gestionnaires en cas de crise routière ; veiller à ce que la fonction référent départemental inondation repose sur un groupe d'agents bénéficiant tous d'une formation réglementaire et technique suffisamment approfondie ; adopter les solutions techniques permettant l'interopérabilité des logiciels de cartographie.....44

Ou bien enfin dresser des vœux pieux en l'absence de toute lisibilité sur l'avenir des DDI !

Recommandation n°3 : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : Identifier dans chaque DDI les perspectives de départ en retraite, les besoins prévisibles, les qualifications détenues, les parcours professionnels envisagés, les formations à prévoir, en lien avec les entretiens professionnels, avec les plans de formation et avec l'appui méthodologique des administrations régionales et nationales.

FO prend acte du seul engagement du SGG à l'issue des débats : **mettre en place une démarche avec les ministères pour traiter de la GPEEC.** Enfin quand on saura ce qui reste en DDI post AP 2022 !

Point 3 Expérimentation relative à la mise en place d'une politique d'accès à Internet unique et authentifiée pour l'ensemble des agents de DDI

Après le RIE : Une nouvelle dedeuche en vue pour les agents en terme d'informatique !

Pour résumer :

- **Une amélioration** dans la présentation faite par la DINSIC puisque le retour d'expérience nous a été effectué sur un panel de 200 agents mais qui n'est pas suffisant de notre avis et qui rencontre encore des difficultés majeures dans sa mise en marche définitive et notamment au niveau des déconnexions et des blocages de sites.
- **Un ralentissement prévisible des connexions** à cause d'un RIE sous-dimensionné et le fait également de passer par un outil qui inévitablement impliquera un ralentissement des connexions).
- **Un travail supplémentaire non quantifié pour les équipes SIDSIC** déjà en perte d'effectifs côté DDI.
- **Une application de quotas** - Restriction des accès basée sur une politique du Ministère de l'Intérieur et qui comme nous l'avons rappelé n'est pas la même dans les DDI qui travaillent quotidiennement sur la toile dans le cadre des contrôles. Nous avons interpellé l'administration sur l'application des quotas qui n'a donné lieu à aucune information concernant de qui bénéficiait des accès unifiés standards ou étendus dans les structures de test. Visiblement d'après les éléments communiqués par nos collègues en poste dans ces départements, ils n'ont pas eu connaissance de l'existence de profils étendus ou standards.
- **Un pas de plus vers le Ministère de l'Intérieur** en se basant sur le système d'accès unifié qui ne correspond pas au besoin actuel des DDI mais qui répond à celui du gouvernement : l'absorption des Directions Départementales Interministérielles par le Ministère de l'Intérieur.
- **Les effectifs des SIDSIC** seront-ils revus à la hausse avec la mise en place de ce système (Nombre de tickets - mise en place de l'infra - suivi avec les bugs que l'on voit déjà apparaître sur des tests effectués sur 200 agents et qui seront certainement volumineux quand l'accès unifié sera mis en place sur l'ensemble du parc) ?
- **En terme de RPS : Le mécontentement affiché des agents qui seront bloqués.** Un stress supplémentaire pour les agents mais également pour les équipes SIDSIC subissant la pression des collègues dans la résolution rapide des problèmes. Et on le sait quand l'informatique va mal tout va mal.
- **Et quid de la garantie d'accès aux informations syndicales durant la campagne électorale…et au-delà (qui inclue les réseaux sociaux) ?** Pour ne pas ajouter de la complexité à la complexité, FO demande le report de l'élargissement de cette expérimentation au-delà de fin 2018.

- **FO revendique** comme l'ensemble des OS présentes l'accès permanent aux agents bénéficiant d'un profil standard aux réseaux sociaux dans le cadre de leurs missions, aux outils de transferts de gros fichiers, indispensables à l'heure où l'on nous prone le tout numérique. Une abération que ces réseaux sociaux, ces outils de transferts fassent l'objet de telles restrictions, contraignant les agents en département « test » à utiliser leurs smartphones personnels dans le cadre de leurs missions. Le Secrétaire Général du Gouvernement n'a pas voulu répondre dans l'immédiat à notre demande, la DINSIC nous rappelant que l'ouverture en dehors des heures ouvrables était une amélioration pour les DDT(M) qui actuellement ne peuvent se connecter aux réseaux sociaux, ce sur quoi nous avons répondu que le dialogue social en CT des DDI est le dialogue social pour toutes les DDI et pas seulement sur les DDT(M).
- **Suite au feu croisé des interventions des OS (une unanimité remarquée), le SGG douche l'enthousiasme de la DINSIC à viser à généraliser la démarche. Autorisation lui est juste donnée de lancer une deuxième vague d'expérimentation ciblée.**

Pour conclure, si l'administration a pris en compte l'ensemble de nos questions, aucune réponse en séance...mais la promesse du SGG que nous en aurions ! **Nous resterons vigilants sur ce sujet et notamment sur les conditions de travail des agents et des personnels SIDSIC** dans le cadre de la mise en production du système d'accès unifié qui ne sera peut-être plus nécessaire dans un avenir proche, **le DSAF nous ayant annoncé en début de séance que des projets étaient en cours pour améliorer les débits réseau des directions régionales et que l'administration en avait profité pour demander à ce que ce travail soit étendu aux DDI** et de ce fait au RIE. C'était la bonne nouvelle de ce comité technique, allons-nous bénéficier enfin d'un RIE à la hauteur des performances attendues ? **Est-il nécessaire de continuer à mettre en place un outil qui aujourd'hui n'a qu'un seul but, améliorer les performances d'un réseau sous-dimensionné ? La question a été posée.**

En marge de ce CT sur les SIDSIC...les **astreintes des agents SIDSIC ex DDI :**

Nous avons saisi l'occasion de ce CT pour évoquer à nouveau un sujet de préoccupation propre aux agents des SIDSIC issus des DDI : les astreintes qui leur sont parfois imposées localement en l'absence de toute base réglementaire. **Nous demandons que l'administration rappelle formellement que l'astreinte des agents issus des DDI est un acte de volontariat afin que certains préfet(e)s arrêtent de faire tout et n'importe quoi. Comme c'est le cas dans l'Allier aujourd'hui.**

Une réponse nous sera transmise dans les prochains jours (nous l'espérons) par l'administration (SGG – DSAF – DINSIC ?). Il est urgent que ce point soit règlé, ce qui évitera de nombreux points de désaccords rencontrés actuellement par nos camarades en SIDSIC ex DDI souvent contraints. Point que nous avions déjà évoqué lors du groupe de travail SIDSIC et pour lequel nous avions déjà demandé à l'administration de réagir rapidement.

Point 4 Présentation du dispositif "Référent départemental inondation" (RDI) – point inscrit à la demande de FO

Suite à certaines alertes locales **faisant état du lancement en urgence de la mise en place d'une l'astreinte de sécurité spécifique au rôle de Responsable Départemental Inondation,** FO a demandé l'inscription de ce point dans le cadre du CT des DDI.

Soit le sujet existe et est urgent, auquel cas un cadrage national est nécessaire, concerté au sein de cette instance, soit le sujet est virtuel ou pas mûr, auquel cas un rappel à l'ordre des directions « parties trop vite » s'impose.

Rappelons que cette mission RDI tire son origine de la suppression des services d'annonce des crues, puis du sous dimensionnement des Services de Prévision des Crues les replaçant à un niveau région/bassin qui ne leur permettent pas d'assister directement le préfet dans le cadre des dispositifs de gestion de crise. La rustine RDI, venant des DDI a donc était mise en place, pour faire le lien entre salle de crise en préfecture et SPC. Problème, suite à la fonte des compétences

techniques mobilisables en DDI, nombre de cadres ne veulent pas se positionner sur le sujet et renvoie donc aux rares compétences des services risques. Services qui sont malheureusement déjà sous dimensionnés pour faire face à leurs mission. **Que l'administration ait besoin d'ingénieurs et de techniciens expérimentés dans le domaine des risques, soit : recrutez !**

Qu'une astreinte alibi soit mise en place, à moyens constants, pour masquer la faiblesse du dispositif et plonger des agents supplémentaires dans la chaîne des responsabilités pénales, non !

Le MTES précise à la demande de FO **qu'aucune instruction n'a été donnée aux DDT(M) pour généraliser la mise en place d'astreintes dédiées au rôle de RDI**. L'administration précise en complément qu'une astreinte permanente (sur l'année et hors période de crise) ne saurait concerner un nombre restreint d'agents (une astreinte 1 semaine sur 2 si on se base sur les compétences mobilisables???).

Point 5 Point d'étape de la phase 2 du dispositif « décroisement sécurité routière » - point inscrit à la demande de FO

Si le ridicule ne tue pas, il nuit gravement à la crédibilité de l'administration et à l'intérêt des agents ! Une note de gestion signée le 23 avril après un mois de silence suite au dernier comité de suivi...pour mieux rejeter en bloc toutes les propositions constructives de FO. Une note récupérée par FO via le ministère de l'Intérieur et jamais diffusée aux OS du MTES avant que le lièvre ne soit levé en CTM du 4 mai. **Le bêtisier « sécurité routière » continuera donc jusqu'au bout !**

Pour assurer le suivi de la « qualité du dialogue social » sur ce dossier mal parti dès le démarrage, FO a demandé son inscription à l'ordre du jour de ce CT, pour obtenir le taux de réunion des CT locaux qui devaient être tenus sur la phase 2 de décroisement avant le 2 juin. Nous sommes impatients de disposer de l'estimation des organisateurs…

Sur le fond de ce sujet de politique publique, les dernières annonces du gouvernement en rapport avec l'impulsion à donner au développement de la conduite autonome confirment les analyse de FO, portées dès l'origine des premiers décroisements de 2012 : **à savoir que c'est une ineptie de séparer les compétences infrastructures/éducation routière/répression. L'histoire nous donnera raison, mais l'entêtement de certains aura fait bien des dégâts !**

Les pilotes et décideurs sur ce dossier ayant fait le choix courageux de ne pas être présents, **ils chargent leurs services d'assumer en séance leurs manquements et décisions défavorables aux agents du MTES.** Pour ce qui est de l'avancement des réunions de CT locaux consacrés à ce sujet, personne n'en sait rien (date limite du 2 juin en rappel). « Hasard » du calendrier, l'administration annonce l'organisation d'une réunion de comité de suivi le 5 juillet…

Point 6 Etat des travaux de préparation des élections professionnelles de 2018

Petit à petit, les pièces du puzzle se mettent en place ! Mais il reste encore bien du travail pour que l'administration accouche d'un dispositif opérationnel…

Nous sommes ainsi intéressés de connaître le taux de prise des arrêtés préfectoraux...pris bien entendu avant le 6 juin ! Ils seraient en bonne voie d'après la DSAF !

La circulaire d'organisation des élections en DDI devrait être signée dans les jours qui viennent, suivie par celle relative aux DRDJSCS.

Les prochains épisodes... :

19 juin 2018 : réunion sur les élections 2018 en DDI (NTIC)

19 juin 2018 : groupe de travail « prévention des violences sexistes et sexuelles »

10 juillet 2018: groupe de travail « charte du dialogue social »

Comité Technique des DDI du 14 juin 2018

APnée 2022 ?

Monsieur le Président,

Nous voici réunis aujourd'hui à l'occasion d'un CT des DDI placé dans une ambiance quelque peu sur-réaliste, un peu comme s'il avait été convoqué sur une plage en pleine alerte Tsunami.

Ainsi, alors que le gouvernement a déjà mis sur la table son projet néfaste pour la Fonction Publique, via une pseudo concertation qui ne trompe personne, **restent à venir les annonces relatives aux volets « missions » et « services » de Démolition Publique 2022.** En la matière, le gouvernement aura-t-il le même courage que son prédécesseur qui avait eu l' « élégance » de proclamer la Réforme Territoriale via un communiqué de presse le 31 juillet 2015 ? Celui qui accoucha notamment des fameuses DRDJSCS…

Nous entendrons aujourd'hui ce que vous aurez à nous dire à ce sujet, peut-être simplement que vous n'en savez rien, comme tout haut fonctionnaire ces dernières semaines. Il faut dire que même le cabinet du Premier ministre a du mal à confirmer à l'écrit les engagements oraux qu'il a pu prendre vis à vis de FO concernant la non-privatisation de l'examen du permis de conduire ! Autant dire que nous sommes **sans illusion sur ce qui pourra ressortir des arbitrages issus d'une démarche dont l'objectif est de réduire la dépense publique de 60 Mds d'euros et de supprimer 50 000 postes de fonctionnaires d'État (soit 8 fois chaque année plus qu'en 2018 !).**

Et les bruits commencent à courir auprès des agents ! Concernant les SEA en DDT(M), bien que l'on soit toujours en attente du rapport du CAP 2022 et des décisions AP 2022 (sans cesse reportées), **l'hypothèse du transfert des missions et des personnels des SEA (1600 agents) vers l'ASP se fait de plus en plus pressante** ce qui nous inquiète fortement à FO et notamment à FO Agriculture, tellement les conséquences seraient lourdes et multiples.

Sans préjuger de la réaction et de l'attitude des collègues concernés, une telle opération, si elle se confirme doit nous interroger urgemment :

- **En quoi cette réforme améliorera-t-elle le service public au monde agricole ?**
- **En quoi la situation des agents** (position administrative, conditions de travail, déroulement de carrière, rémunération, etc) **s'en trouvera améliorée ?**

L'administration doit, préalablement à la décision d'un tel transfert, saisir les organisations syndicales et nous démontrer le bien fondé de cette réforme.

Nous ne somme pas dupes, la motivation essentielle du gouvernement au travers d'AP 2022, c'est de faire des milliards d'euros d'économie sur le dos du service public, sur le dos des agents publics

On peut donc raisonnablement redouter le pire !

La question est donc bien de savoir **ce qu'il pourra bien rester des DDI en respectant cette équation, au-delà des luttes de pouvoirs les plaçant dans le viseur de prédateurs « modularisateurs », mutualisateurs et destructeurs de compétences liées aux différents ministères.**

La lecture du rapport inter-inspection sur les DDI dans sa livrée 2017 est d'ailleurs assez « savoureuse » dans ce contexte, quand celui-ci invite à se préoccuper urgemment des besoins de recrutements pour faire face aux effets de pyramide des âges, FO y souscrit pleinement dès

lors que ce sera sous statut, mais reste à définir pour quoi faire ! Savoureuse aussi quand **ce même rapport apporte de l'eau au moulin du gouvernement pour casser la gestion globale des fonctionnaires et justifier une déconcentration totale,** le tout sur un périmètre qui ne concernera bientôt plus que 20 000 agents de l'État. FO s'y oppose totalement bien entendu !

Car oui, monsieur le Président, **défense des effectifs, maintien du lien avec les ministères, opposition à toute suppression ou externalisation/privatisation de mission, opposition à laisser mettre en place la dernière génération de fonctionnaires de ce pays, tels sont les combats auxquels FO est attachée !**

Le reste, chartes, plans de prévention, démarches « participatives » ne sont que des paravents pour détourner l'attention des vrais sujets !

Dans ce très lourd contexte pour le service public républicain et les fonctionnaires, **les agents sont par ailleurs appelés à renouveler les instances représentatives le 6 décembre 2018.** Le qualificatif « représentatif » est d'ailleurs bien adapté pour ce qui concerne les DDI avec un taux de participation de 80 % en 2014. Ce qui pourrait inviter d'aucuns à une certaine modestie et à une écoute plus attentive des représentants du personnel dont la légitimité ne saurait faire de doute !

A l'entame de ce processus électoral, **nous tenons à remercier l'ensemble de nos représentants dans les CT et CHSCT de toutes les DDI, devant lutter quotidiennement contre les entraves implicites ou explicites mises en œuvre par l'administration à l'exercice du droit syndical**. Avec ces derniers mois de nouvelles pièces exposées dans le musée des horreurs de la « qualité du dialogue social » en DDI :

- refus de formation syndicale demandée 1 mois et demi en amont au motif de nécessité de service
- refus de participation de membres d'instances locales sur le même motif suite à changement de dates décidées par la direction
- exclusion par l'administration de secrétaire de CHSCT de groupe de travail sur le document unique d'évaluation des risques professionnels
- invitation des agents via compte-rendu de CODIR à s'opposer à FO
- pression implicite voire explicite pour que l'encadrement intermédiaire ne s'inscrive pas comme candidat dans les listes locales

Ceci venant enrichir une collection malheureusement déjà bien riche !

Plutôt que de chercher à affaiblir les instances, comme veut le faire le gouvernement, FO appelle au contraire **au rétablissement des moyens nécessaires à l'exercice des mandats syndicaux et au bon fonctionnement des instances représentatives,** à tous les niveaux. Ces instances ne doivent pas être des chambres d'enregistrement. FO revendique en conséquence que des consignes soient données aux directeurs **pour prendre réellement en compte l'activité syndicale des représentants du personnel au travers du dialogue social dans la définition des objectifs leur étant fixés à titre professionnel, et leur rappeler l'importance du dialogue social local, et le respect des textes en matière de droits et moyens syndicaux.**

Enfin, parce qu'en attendant la vie continue dans les services, FO a demandé l'inscription des points suivants au-delà des points initialement inscrits à l'ordre du jour du présent CT :

- Etat de la concertation locale en lien avec **la phase 2 du décroisement « sécurité routière »,** histoire d'aller jusqu'au bout du suivi de ce chantier bêtisier
- Mise en place (ou pas?) **d'une astreinte de sécurité liée au rôle de référent départemental inondation,** sujet d'actualité s'il en est **!**

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris